

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 27/03/2015

### I - BUDGETS 2015

#### Budget principal de la Commune :

Suite à la concertation effectuée avec les habitants du village et à la réunion publique sur le budget, il a été établi sur les bases suivantes :

- Pas de hausse du taux d'imposition
- Dépenses de fonctionnement prévues inférieures de 20 000 € par rapport au réalisé 2014 (voir le sous-total des dépenses de fonctionnement)
- Investissements a minima : seulement les engagements pris précédemment (électricité Grand Rue) et l'obligatoire, avec une enveloppe de 10 000 € pour des dépenses imprévues)
- Remboursement de l'emprunt de 100 000 € prévu fin 2015 (à effectuer avant Février 2016).
- Les budgets sont ainsi équilibrés, mais il manquera un fond de trésorerie qui ne pourra être constitué qu'avec la vente du Presbytère et du terrain du lotissement (seule la vente de la Poste est prise en compte dans le budget présenté.
- Pour info, en 2016, la dotation de l'état baissera encore d'environ 6 000 €, et le budget sera grévé de 17 000 € supplémentaires (voir ci-dessous budget lotissement), soit au total 23 000 € de moyens en moins.

#### Fonctionnement (présentation simplifiée) :

Dépenses	BP 2015	BP 2014	Réalisé 2014	Recettes	BP 2015	BP 2014	Réalisé 2014
Charges générales	82 880	106 244	96 708	Excédent année Précédente	64 416	7 311	7 311
Personnel	114 800	123 200	123 292	Remboursement Salaires	17 300	17 000	17 001
Autres charges	44 062	48 312	46 309	Remboursement Poste	14 700	15 700	14 522
Dépenses imprévues	5 104	-	-	Impôts et taxes	161 650	170 200	163 942
Intérêts emprunts	15 132	16 400	16 343	Dotations état	78 139	84 545	86 650
<b>Sous- total</b>	<b>261 978</b>	<b>294 156</b>	<b>282 652</b>	Locations/Divers	24 000	20 000	28 728
Virement à l'investissement (ou excédent)	96 227	43 600	62 416	Produits Exceptionnels	-	23 000	23 000
<b>TOTAL</b>	<b>358 205</b>	<b>337 756</b>	<b>345 068</b>	<b>TOTAL</b>	<b>358 205</b>	<b>337 756</b>	<b>341 064</b>

#### Investissement (présentation simplifiée) :

Dépenses	BP 2015	Recettes	BP 2015
Remboursement emprunt court terme	100 000	Virement du fonctionnement	96 227
Dettes emprunt à long terme	26 688	Vente immeuble « Poste »	60 000
Electricité Grand Rue	20 000	TVA 2013	6 461
Reste à réaliser 2014 (église, école...)	5 000	Taxes	1 500
Barrage	25 000		
Ecole	6 000		
Dépenses imprévues	10 000	Subventions	28 500
<b>TOTAL</b>	<b>192 688</b>	<b>TOTAL</b>	<b>192 688</b>

## **Budget de l'eau :**

Budget établi sur les bases suivantes :

- En 2014, il manquait un peu plus de 30 000 € pour équilibrer le budget ; c'est pourquoi nous avons dû décider d'une taxe complémentaire dont nous avons étalé le paiement sur 2014 (pour un tiers) et sur 2015 (pour 2 tiers). Du fait de cet étalement, nous avons donc encore un déficit fin 2014 d'environ 22 000 €, que nous devons résorber d'ici fin 2015, sauf problèmes imprévus...
- Sur les 116 873 € de dépenses prévues en 2015, il y a 102 000 € qui sont incontournables et sur lesquels on ne peut pas jouer : le déficit 2014 reporté (22 139 €), les taxes et redevances (19 400 €), les amortissements (43 607 €) et les intérêts d'emprunts (17 027 €). Les marges de manœuvre n'existent donc que sur les autres comptes (entretien, réparation, fournitures) qui ne représentent qu'environ 15 000 € et que l'on a réduit le plus possible (par exemple, nous n'avons pas inclus de frais de personnel, alors que nous devrions le faire).
- En investissement, tel que cela a été décidé en 2014, nous prévoyons la mise en œuvre des schémas directeurs sur l'eau et sur l'assainissement afin de faire un état des lieux complet et d'établir un plan à long terme (1<sup>ère</sup> tranche en 2015, soit environ les 2 tiers du coût total : 55 300 € en dépenses avec 38 700 € de recettes en subvention) ; par ailleurs, nous gardons un peu plus de 6 000 € pour des imprévus.

## **Fonctionnement (présentation simplifiée) :**

<b>Dépenses</b>	<b>BP 2015</b>	<b>Recettes</b>	<b>BP 2015</b>
Déficit reporté	22 139	Eau abonnés	50 200
Fournitures, entretien, réparations, divers	14 200	Assainissement abonnés	35 200
Poste et télécom	500	Redevances diverses	12 807
Taxes, reversement redevances agence eau	19 400	Quote-part subventions	18 666
Intérêts emprunts	17 027		
Amortissement	43 607		
<b>TOTAL</b>	<b>116 873</b>	<b>TOTAL</b>	<b>116 873</b>

## **Investissement (présentation simplifiée) :**

<b>Dépenses</b>	<b>BP 2015</b>	<b>Recettes</b>	<b>BP 2015</b>
Schémas directeurs	55 300	Subventions	38 700
Imprévus	6 118	TVA 2013	1 116
Capital emprunt	11 877	Dotations amortissement	43 607
Quote-part subventions	18 666	Excédent reporté	8 537
<b>TOTAL</b>	<b>91 960</b>	<b>TOTAL</b>	<b>91 960</b>

### **Budget lotissement :**

Pour rappel, un emprunt de 150 000 € sur 10 ans a été fait sur ce budget fin 2010 pour faire face à la situation de la trésorerie de la commune.

Fin 2014, il restait 17 533 € sur ce budget ; le remboursement de l'emprunt (intérêt + capital) est de 16 800 € par an.

Donc nous pouvons encore en 2015 rembourser cet emprunt sur ce budget.

Après 2015, il restera environ 84 000 € à rembourser d'ici fin 2020. C'est le budget communal qui devra prendre en charge cette dette, ce qui diminuera donc les moyens de la commune d'environ 17 000 € par an pendant 5 ans.

### **Budget CCAS :**

Nous sommes dans l'obligation réglementaire de garder ce budget, ce qui ne nous paraît pas avoir de sens puisqu'il y a maintenant le Centre Intercommunal d'Action Sociale qui a pris le relais au niveau de la Communauté de Communes : il reste 115 e sur ce budget.

## **II - Adhésion au Syndicat Sud Oriental des Eaux de la Montagne Noire.**

La délibération suivante a été adoptée :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les éléments suivants :

La question de l'eau dans notre village a été posée par la nouvelle équipe municipale comme une priorité. C'est pourquoi nous avons décidé en avril 2014 de la mise en place d'une commission extramunicipale sur l'eau à Cenne.

Cette commission a travaillé pendant plusieurs mois (nous remercions à cette occasion les membres de cette commission pour leur investissement) et a rendu en février dernier l'avis suivant

*LA COMMISSION,*

*Soucieuse de privilégier une solution pérenne pour l'approvisionnement en eau potable de la commune ;*

*Consciente que la délivrance d'une eau de qualité suppose un savoir-faire et des moyens techniques spécifiques, qui dépassent les capacités de la commune ;*

*Attachée à la valorisation de la Source des Trois Evêques et à l'intérêt patrimonial du barrage ;*

*Rappelant que la commune ne saurait perdre toute maîtrise sur son approvisionnement en eau potable ;*

*Persuadée que l'eau constitue à Cenne comme ailleurs une ressource rare, et qu'il est nécessaire de responsabiliser chacun quant à sa consommation ;*

**REND L'AVIS SUIVANT :**

*1° Il ne semble pas opportun de mettre en place un périmètre de protection de captage sur le barrage dans la mesure où cette source d'approvisionnement est de qualité trop instable et n'offre pas de garantie quant à sa pérennité ; toutefois, l'eau brute du barrage devrait être valorisée ;*

*2° La délimitation d'un périmètre de protection de captage sur la Source des Trois Evêques peut être envisagée ; toutefois, des investigations supplémentaires doivent être mises en œuvre afin de trouver une solution à la pollution de cette ressource ; par ailleurs, le tracé de ce périmètre au voisinage de La Régine, ainsi que son coût prévisionnel présenté à la Commission, devraient être réexaminés ;*

*3° L'approvisionnement en eau potable de Cenne-Monestiés pourrait passer par l'adhésion de la commune au Syndicat sud oriental des eaux de la Montagne Noire (SSOEMN) ; cette connexion au réseau d'eau potable du syndicat devrait dans la mesure du possible être combinée avec l'utilisation de la Source des Trois Evêques lorsque sa pollution aura cessé, et préserver un accès privilégié de la commune à cette ressource.*

Monsieur le Maire informe donc les membres du Conseil Municipal que, compte tenu des difficultés rencontrées pour assurer la continuité de l'alimentation du service public de distribution d'eau potable à partir des ressources locales, il est nécessaire d'envisager d'accéder à un ensemble plus large de mutualisation de production et d'adduction d'eau potable dont dispose le Syndicat Sud Oriental des Eaux de la Montagne Noire.

Monsieur le Maire propose donc de demander l'adhésion de la commune au SSOEMN et de lui transférer sa compétence en matière de production et d'adduction d'eau potable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DEMANDE l'adhésion de la commune au Syndicat Sud Oriental des Eaux de la Montagne Noire en lui transférant sa compétence en matière de production et d'adduction d'eau potable
- AUTORISE Monsieur le Maire à engager, au nom de la commune, toutes les démarches nécessaires

### **III – Aménagements dans le village**

3 réunions de concertation ont eu lieu ces dernières semaines concernant la Place de la Bascule, le Place du Coin du Four et le lotissement de la Solo. Par ailleurs un groupe de travail d'élus a été constitué concernant les aménagements à faire dans le village à long terme.

Suite à ces rencontres le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes.

#### **Place de la Bascule :**

Cette place sera aménagée avec un découpage de l'espace permettant simultanément :

- Le parking de 2 ou 3 véhicules.
- Un espace aménagé (tables + chaises + bancs)
- La possibilité d'un accès permanent de Mr Serra à son atelier pour un véhicule.

Pendant les vacances scolaires d'été, les places de parking seront supprimées ; l'accès de Mr Serra à son atelier sera maintenu (sauf ponctuellement en entente avec lui en cas d'évènements particuliers).

Un aménagement provisoire sera mis en place d'ici fin juin de telle manière que la visibilité soit améliorée ; une délimitation précise de l'espace « Place » et de l'espace « chaussée » sera effectuée ; un miroir devrait être mis en place pour sécuriser la sortie de la place (s'il y a nécessité de le mettre en façade, un accord du propriétaire est nécessaire).

Un aménagement à long terme sera ensuite effectué d'ici 2016.

Pour rappel, la Place de la Bascule est un espace ouvert à tous ; si pendant l'été, l'association de la Bascule l'utilise avec l'accord de la Mairie pour des animations (également ouvertes à tous, et nous les remercions de mettre en œuvre ces animations au profit des cenois), l'accès à cette place n'est réservée à personne.

#### **Place du Coin du Four :**

Une rénovation de la Place est prévue avec des « aménagements » légers : fleurissement, peinture charpente, bancs ; les propriétaires des maisons environnantes prévoyant de refaire leur façade (il y en a 4) seront incités à se coordonner pour qu'il y ait une certaine « unité ».

Le panneau pour les associations et les petites annonces sera conservé, celui pour les affichages libres sera déplacé.

Par ailleurs, 1 ou 2 places pour des véhicules de personnes handicapées seront prévues (obligation à proximité d'établissements recevant du public : école, salle des fêtes, mairie, épicerie) ; le petit marché du vendredi pourra continuer à s'installer sur cette place. (échéance : 2016).

#### **Lotissement de la Solo :**

D'ici cet été :

- Les bouches d'évacuation d'eau seront sécurisées.
- 2 bancs de la promenade seront retournés vers la route, le 3<sup>ème</sup> sera mis à un autre endroit dans le lotissement.
- Un espace pour les enfants sera délimité à côté du rangement de bois de Mr Blachère.

D'ici cet automne :

- Le fossé derrière le lotissement sera curé pour une meilleure évacuation des eaux de pluie.
- Des arbustes seront plantés sur le terre-plein central.

#### Par ailleurs :

- Il sera vu avec les services du Conseil Général la possibilité de faire débiter la « zone 30 » avant l'arrêt de bus quand on rentre dans le village et de mettre des panneaux pour inciter à la prudence.
- Seront rediscutés en réunion de concertation :
  - La mise en place d'un ralentisseur sur la route
  - L'aménagement de l'espace pour les enfants
  - L'aménagement de l'espace poubelles
  - Le ralentissement de l'accès au lotissement par le chemin piétonnier
  - La circulation et la sécurité à l'intérieur du lotissement

#### **Autres aménagements à plus long terme :**

Le groupe de travail d'élus sur ce sujet va d'abord s'intéresser au devenir de la partie du village située à droite de la Grand Rue quand on la monte (depuis le bas, jusqu'au lavoir, en allant jusqu'à l'usine Cayre). Il s'agit de voir quels aménagements pourraient être faits à long terme sur cette partie du village.

D'ores et déjà, il est prévu de rendre les abords de l'usine propres.

Avant de finaliser des projets, des réunions de concertation auront lieu avec les personnes intéressées ou concernées.

Par ailleurs, la question du stationnement sur l'ensemble du village sera également étudiée.

#### **IV - Projets photovoltaïques et hydro-électriques :**

Suite à plusieurs rencontres et échanges concernant des projets de ce type (ENERGAÏA à Montpellier, Conflent énergie à Prades, ENERCOOP, AREMA, services Conseil Départemental, commune de St Denis), il a été décidé :

- D'avancer vers la mise en œuvre d'études préalables (dites « études de faisabilité ») qui pourraient être prises en charge à 100% concernant des projets de production hydro-électrique à partir du barrage, et d'électricité photovoltaïque (sur le toit de l'usine Cayre ou ailleurs).
- De voir s'il est possible d'avoir des aides concernant ce type de projet en lien avec le fait que l'Aude a été retenue comme « territoire à énergie positive ».
- D'organiser une réunion d'information et de concertation avec les Cenois intéressés par ces questions dans l'objectif de monter une structure porteuse où mairie et habitants pourraient participer dans le portage financier et décisionnel de ces projets.

*JMM – 13/04/2015*